

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 septembre 2011 à 19 h  
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

**ABSENCE :**

Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe  
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement  
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 16

---

10.01  
**CA11 26 0247**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 en retirant le point suivant :

- 40.12 Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages - Bâtiment situé au 5626, boulevard Pie-IX

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA11 26 0248**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2011**

Copie du procès-verbal ayant été livrée dans le délai imparti en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité.

---

**10 - Période de questions du public**

La période de questions débute à 19 h 18 et se termine à 20 h 56.

---

12.01  
**CA11 26 0249**

**Autorisation d'adhésion à la « Politique municipale d'accessibilité universelle »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges  
Marc-André Gadoury  
Pierre Lampron

Et résolu :

D'adhérer à la Politique municipale d'accessibilité universelle.

Adoptée à l'unanimité.  
1111663011

---

12.02  
**CA11 26 0250**

**Acceptation de l'offre de la Direction des transports du Service du développement et des opérations de gérer le programme de signalisation touristique et de conclure toutes les ententes pour ce faire, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accepter l'offre de la Direction des transports du Service du développement et des opérations de gérer le programme de signalisation touristique sur le territoire de l'arrondissement , de conclure toutes les ententes pour ce faire, de percevoir les droits exigibles des bénéficiaires des panneaux de signalisation touristique et de remettre à l'arrondissement la portion de ces droits correspondant aux coûts de fabrication et d'installation des panneaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, à la Direction des transports du Service du développement et des opérations le mandat de conception et de gestion d'un programme de signalisation touristique.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913038

---

15.01

**CA11 26 0251**

### **Proclamation des Journées nationales de la Culture**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.01

**CA11 26 0252**

**Résiliation de l'entente entre R.J. Sport Enr. et la Ville (résolution CA11 26 0217) - Exploitation du Pro-shop à l'aréna Étienne-Desmarteau, situé au 3430, rue de Bellechasse**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De résilier l'entente intervenue entre R.J. Sport enr. et la Ville de Montréal portant le numéro de résolution CA11 260217, relativement à l'exploitation du Pro-shop à l'aréna Étienne-Desmarteau, situé au 3430, rue de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.  
1111836001

---

20.02

**CA11 26 0253**

**Autorisation d'une dépense approximative de 90 310,00 \$ pour la tenue d'un concours sur invitation pour l'intégration d'une Suvre d'art public à la bibliothèque Marc-Favreau, par la Direction de la culture et du patrimoine, en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public à la bibliothèque Marc-Favreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement. Budget approximatif: 90 310,00\$

Adoptée à l'unanimité.  
1114597001

---

20.03

**CA11 26 0254**

**Autorisation d'une dépense de 226 972,13 \$ incluant l'octroi un contrat au montant de 194 422,13 \$ à Construction Soter Inc. pour la construction de dos d'âne allongés sur rue en revêtement bitumineux par thermorapiéçage - 2011 - Appel d'offres public RPPV11-07018-OP (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 226 972,13 \$, taxes incluses, pour la construction de dos d'âne allongés sur rue en revêtement bitumineux par thermorapiéçage - 2011, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à Construction Soter Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 194 422,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV11-07018-OP ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** François W. Croteau, François Limoges

**Votent contre:** Marc-André Gadoury, Pierre Lampron

ADOPTÉE  
1112913043

*Exerçant son droit de vote prépondérant prévu à la Charte de la Ville de Montréal, le maire opte de donner droit à la proposition de résolution et celle-ci est adoptée par conséquent.*

---

20.04

**CA11 26 0255**

**Octroi d'un contrat à Émondage Allard au montant approximatif de 169 178,63 \$, selon l'option B du formulaire de soumission, pour le service d'élagage d'arbres dans l'arrondissement - Appel d'offres public RPPP11-06014-OP (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder à Émondage Allard, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'élagage d'arbres dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 169 178, 63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP11-06014-OP - option B du formulaire de soumission.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913041

---

20.05

**CA11 26 0256**

**Approbation d'un avenant modifiant le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 engins élévateurs à nacelle de 33 pieds de hauteur de travail afin d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Les Équipements Twin Itée le 6 juin 2011 (Résolution CA11 26 0166), de 71 237,36 \$, portant ainsi le montant total du contrat à 734 207,40 \$**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 71 237, 36 \$, taxes incluses, pour que les nacelles fournies soient de type articulées et isolées, dans le cadre du contrat

accordé à Les Équipements Twin Itée (résolution CA11 260166), majorant ainsi le montant total du contrat de 662 970, 04 \$ à 734 207, 40 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913036

---

20.06  
**CA11 26 0257**

**Approbation d'un avenant modifiant le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 carrosseries-fourgons en aluminium de 9 pieds, incluant l'aménagement et les accessoires afin d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Poudrier Frères Itée le 6 juin 2011 (Résolution CA11 26 0165), de 8 359,84 \$, portant ainsi le montant total du contrat à 454 565,20 \$**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 359,84 \$ taxes incluses, pour l'ajout d'équipements dans le cadre du contrat accordé à Poudrier Frères Itée (résolution CA11 260165), majorant ainsi le montant total du contrat de 446 205,36 \$ à 454 565,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913037

---

20.07  
**CA11 26 0258**

**Octroi d'une contribution financière de 600,00 \$, à même le surplus non affecté, au Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) afin de financer des repas dans le cadre de la 45<sup>e</sup> Journée fèves au lard qui aura lieu le 30 septembre 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 600 \$, à même le surplus non affecté, au Fonds humanitaire de la FPPM (Fraternité des policiers et policières de Montréal) afin de financer des repas dans le cadre de la 45<sup>e</sup> Journée fèves au lard qui aura lieu le 30 septembre 2011. Le montant est réparti de la façon suivante : 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 35) et 300 \$ pour le Fonds humanitaire de la FPPM (Poste de quartier 44).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1111239002

---

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.08

**CA11 26 0259**

**Octroi d'une contribution financière de 4 500,00 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Bouffe-Action de Rosemont pour le projet « Vert ta Ville »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 500 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Bouffe-Action de Rosemont pour le projet Vert ta Ville, soit une somme de 1 500 \$ pour la coordination du projet et 3 000 \$ au projet général des jardins collectifs notamment pour la gestion du projet Vert ta Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1111239003

---

20.09

**CA11 26 0260**

**Ratification de l'octroi d'une contribution financière de 3 000,00 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme les Loisirs Saint-Marc de Rosemont, pour les dépenses encourues dans le cadre de l'organisation d'une fête nationale**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 3 000 \$, à même le surplus non affecté, aux Loisirs Saint-Marc de Rosemont pour les soutenir dans l'organisation d'une fête nationale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1113581008

---

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.09 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.10

**CA11 26 0261**

**Octroi d'une contribution financière de 40 000,00 \$, à même le surplus non affecté, à Sports Montréal Inc. pour perte de jouissance temporaire du centre de pratique du golf municipal en 2010 et 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$, à même le surplus non affecté, à Sports Montréal Inc. pour perte de jouissance temporaire du centre de pratique du golf municipal en 2010 et 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1114288003

---

20.11

**CA11 26 0262**

**Octroi d'une contribution financière de 1 000,00 \$, à même le surplus non affecté, à la Fondation de l'UQAM, dans le but de soutenir l'organisation du colloque international « Les nouvelles territorialités du sport dans la ville », dans le cadre des XXIVes Entretiens Jacques Cartier**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$, à même le surplus non affecté, à la Fondation de l'UQAM dans le but de soutenir l'organisation du colloque international « Les nouvelles territorialités du sport dans la ville » dans le cadre des XXIVes Entretiens Jacques Cartier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1114288004

---

20.12

**CA11 26 0263**

**Octroi d'une contribution financière de 3 000,00 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont pour l'année 2011, pour la réalisation du dépanneur de la rentrée scolaire dans le quartier de Rosemont**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont pour l'année 2011 pour la réalisation du dépanneur de la rentrée scolaire dans le quartier de Rosemont.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1111663012

---

20.13

**CA11 26 0264**

**Octroi d'une contribution financière de 3 000,00 \$ à l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien est, pour l'installation et la désinstallation de décorations hivernales pour l'année 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est » pour l'installation et la désinstallation de décorations hivernales pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, un protocole d'entente avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est ».

D'imputer cette somme comme indiqué à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1113515006

---

20.14

**CA11 26 0265**

**Recommandation au Conseil municipal - Octroi d'un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur le boulevard Rosemont, entre les 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Avenues - Dépense totale de 580 000,00 \$ - Appel d'offres public RPPV11-06011-OP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 580 000,00 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur le boulevard Rosemont, entre les 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Avenues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 566 435,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV11-06011-OP ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913039

---

20.15  
**CA11 26 0266**

**Recommandation au Conseil municipal - Octroi d'un contrat à Salvex Inc. pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue des Écores, entre les rues St-Zotique et Bélanger, et sur l'avenue Louis-Hébert, entre le boulevard Rosemont et la rue des Carrières - Dépense totale de 1 135 500,02 \$ - Appel d'offres public RPPV11-06012-OP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 135 500,02 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue des Écores, entre les rues St-Zotique et Bélanger et sur l'avenue Louis-Hébert, entre le boul. Rosemont et la rue des Carrières, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 107 806,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV11-06012-OP ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913040

---

20.16  
**CA11 26 0267**

**Approbation d'un projet d'embellissement entre la 35e et la 41e Avenue et autorisation de versement d'une contribution financière de 2 500,00 \$ à l'Association commerciale du P'tit Beaubien**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver le projet d'embellissement et de verdissement de la portion de la rue Beaubien située entre la 35<sup>e</sup> et la 41<sup>e</sup> Avenue;

D'octroyer à cet effet une contribution financière de 2 500 \$ à l'Association commerciale du P'tit Beaubien;

D'imputer la dépense correspondante conformément à l'information financière consignée à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963076

---

20.17  
**CA11 26 0268**

**Approbation de la convention de services professionnels avec la firme Génius conseil Inc. pour effectuer des analyses, de la conception et de la surveillance des travaux dans le cadre d'un programme de limiteurs de vitesse (dos d'âne) ainsi que pour l'ajout de quatre feux de circulation sur le territoire de l'arrondissement - Montant total 39 056,34 \$ - Appel d'offres sur invitation RPPV11-07019-OI (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 39 056,34 \$, taxes incluses, pour effectuer des analyses, de la conception et de la surveillance des travaux dans le cadre d'un programme de limiteurs de vitesse (dos d'âne) ainsi que l'ajout de quatre feux de circulation sur le territoire de l'arrondissement.

D'approuver un projet de convention par lequel Génius conseil inc., ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 39 056,34 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation RPPV11-07019-OI.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie,

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913045

---

20.18  
**CA11 26 0269**

**Octroi d'un contrat à Valgeau Inc. au montant de 567 317,81 \$, \$ pour le réaménagement de l'aire de jeu pour les enfants 6-12 ans, l'aménagement de jeux d'eau et des travaux d'électricité au parc St-Jean-de-la-Croix - Appel d'offres public RPPP11-05005-OP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 567 317,81 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'aire de jeu pour les enfants 6-12 ans, l'aménagement de jeux d'eau et des travaux d'électricité au parc St-Jean-de-la-Croix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Valgeau Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 537 317,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP11-05005-OP.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1112913033

---

30.01  
**CA11 26 0270**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er juin au 31 juillet 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour les périodes comptables des mois de juin et juillet 2011, soit du 28 mai au 29 juillet 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er juin au 31 juillet 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour les périodes comptables des mois de juin et juillet 2011, soit du 28 mai au 29 juillet 2011, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.  
1110209008

---

30.02  
**CA11 26 0271**

**Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II, pour l'agrandissement et la mise aux normes de la patageoire ainsi que la reconstruction du chalet au parc De Gaspé**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par François Limoges

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II pour la réalisation d'un projet de mise aux normes et d'agrandissement de la patageoire et du pavillon des baigneurs du parc De Gaspé.

D'engager l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le directeur d'arrondissement, M. Paul Bourret, à signer tout engagement relatif à la demande d'aide au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Adoptée à l'unanimité.  
1113653004

---

30.03

**CA11 26 0272**

**Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et de la liste des contrats octroyés du 1er août 2010 au 31 juillet 2011**

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et de la liste des contrats octroyés du 1er août 2010 au 31 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité.  
1110081001

---

40.01

**CA11 26 0273**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Repas champêtre », « Activités de l'association de baseball Rosemont », « Grand tournoi médiéval », « Ajoutez du rythme à votre quartier », « En ville sans ma voiture », « Marathon Oasis de Montréal », « Groupe l'Entre-Gens », « Festival LatinArte », « La course à la vie CIBC », « Procession religieuse Saint-Ambroise », « Marche pour des rêves »**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser, le 7 septembre 2011 ou le 8 septembre 2011 en cas d'intempéries, entre 10 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Repas champêtre** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 249 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

· Ordonnance 2011-26-175 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 10 septembre 2011, entre 8 h 30 et 16 h dans le cadre de l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » sur le site du parc Léon-Provancher :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 250 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

· Ordonnance 2011-26-176 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 15 septembre ou le 16 septembre 2011 en cas d'intempéries, entre 7 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Grand tournoi médiéval** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 251 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-177 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 18 septembre 2011, entre 11 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Ajoutez du rythme à votre quartier** », sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 252 et 253 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-178 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-179 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 24 septembre 2011, entre 7 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **En ville sans ma voiture** »:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.
- c) la fermeture de la rue suivante :

— l'avenue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Casgrain.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 254, 255 et 256 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-180 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-181 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- Ordonnance 2011-26-182 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 25 septembre 2011, entre 7 h 30 et 14 h 30, dans le cadre de l'événement « **Marathon Oasis de Montréal** », sur le site des parcs Père-Marquette et Maisonneuve et aux intersections des boulevards Pie-IX et Rosemont et de la rue Rachel et du boulevard Saint-Michel :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 257 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-183 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 25 septembre 2011, entre 11 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Marathon Oasis de Montréal** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 258 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-184 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, entre le 6 septembre et le 14 octobre 2011, dans le cadre de l'événement « **Marathon Oasis de Montréal** », sur le parcours se trouvant dans Rosemont–La Petite-Patrie en pièce jointe:

- a) le marquage de la chaussée.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 259 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-185 en vertu du *Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public* (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7).

D'autoriser, le 28 septembre 2011 ou en cas d'intempéries le 30 septembre 2011, entre 13 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Groupe l'Entre-Gens** », sur le site du parc Hector-Prud'homme :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 260 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-186 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 28 septembre 2011 ou en cas d'intempéries le 30 septembre 2011, entre 13 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Groupe l'Entre-Gens** » :

- a) Le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

**Départ** : 6240, avenue Christophe-Colomb.

**Passage sur les rues** :

- avenue Christophe-Colomb, direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est;
- rue Beaubien Est, direction ouest jusqu'à l'avenue de Chateaubriand;
- avenue de Chateaubriand, direction sud jusqu'à la rue de Bellechasse;
- rue de Bellechasse, direction est jusqu'à la rue Saint-Hubert;
- rue Saint-Hubert, direction nord jusqu'au parc Hector-Prud'homme.

**Fin de trajet** : Parc Hector-Prud'homme.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 261 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-187 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 2 octobre 2011, entre 13 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Festival LatinArte** », sur le site du parc Hector-Prud'homme:

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 262 et 263 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-188 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-189 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les 1er et 2 octobre 2011, entre 7 h 30 et 17 h , dans le cadre de l'événement « **La course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 264 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-190 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 2 octobre 2011, entre 9 h et 13 h, dans le cadre de l'événement « **La Course à la vie CIBC** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 265 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-191 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 13 octobre 2011, entre 19 h et 21 h 30, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse de la paroisse Saint-Ambroise** » :

Le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

**Départ** : 1215, rue Beaubien Est (église Saint-Ambroise).

**Passage sur les rues** :

- rue Beaubien Est, direction ouest jusqu'à la rue de La Roche;
- rue de La Roche, direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
- rue Saint-Zotique Est, direction est jusqu'à la rue de Normanville;
- rue de Normanville, direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est.

**Fin de trajet** : 1215, rue Beaubien Est (église Saint-Ambroise).

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 266 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-192 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 16 octobre 2011, entre 9 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Marche pour des rêves** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 267 et 268 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-193 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) ;
- Ordonnance 2011-26-194 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.  
1113581010

---

40.02

**CA11 26 0274**

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement - Bâtiment situé au 500, boulevard Rosemont (Bibliothèque Marc-Faveau) - En vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance no 2011-26-195 connue comme annexe no 269 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011, laquelle, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 500, boulevard Rosemont (lot N° 4 793 962, du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 5 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963018

---

40.03

**CA11 26 0275**

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement pour le bâtiment situé au aux 6308-6312, avenue Henri-Julien - Fonds de compensation de 5 000,00 \$ - En vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié)**

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2011-26-196, jointe comme numéro 270 aux procès-verbaux du conseil pour l'année 2011, laquelle exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6308-6312, avenue Henri-Julien (lot N° 2 334 841 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963055

---

40.04

**CA11 26 0276**

**Émission d'ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdire la circulation des véhicules routiers dans deux tronçons de la ruelle localisée à l'est de la 5e Avenue, entre la rue Holt et le boulevard Rosemont**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2011-26-197, jointe comme annexe numéro 271 aux procès-verbaux du conseil pour l'année 2011 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers dans deux tronçons de la ruelle localisée à l'est de la 5ième Avenue, entre la rue Holt et le boulevard Rosemont;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1112913030

---

40.05

**CA11 26 0277**

**Émission d'ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdire la circulation des véhicules routiers dans un tronçon de la ruelle localisée à l'est de la 15e Avenue, entre les rues Beaubien et St-Zotique**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2011-26-198 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers dans une partie de la ruelle localisée à l'est de la 15ième Avenue, entre les rues Beaubien Est et St-Zotique Est, ladite ordonnance étant jointe comme annexe numéro 272 aux procès-verbaux du conseil pour l'année 2011;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1103515006

---

40.06

**CA11 26 0278**

**Émission d'ordonnance - Programme de ruelles vertes - Remplacement de l'autorisation d'interdiction d'accès véhiculaire en provenance de l'approche sud par la rue Cuvillier par l'approche sud par la rue Aylwin**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro 2011-26-199 afin d'interdire la circulation des véhicules routiers dans la ruelle en provenance de l'approche sud par Aylwin et de permettre la circulation en provenance de l'approche sud par Cuvillier. Ladite ordonnance est jointe comme annexe numéro 273 aux procès-verbaux du conseil d'arrondissement pour l'année 2011;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

L'ordonnance ainsi émise tient en lieu et place de l'ordonnance numéro 2011-26-102, adoptée à la séance ordinaire du 3 mai 2011 du conseil d'arrondissement (CA11 26 0142).

Adoptée à l'unanimité.  
1112913042

---

40.07

**CA11 26 0279**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1- D'autoriser la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, en dérogation aux articles 9, 24 à 28, 34, 46, 52 à 66, 81, 87 et 121, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, aux règles d'insertion en hauteur, à la densité, aux modes d'implantation, aux alignements de construction, à la proportion de maçonnerie et des ouvertures sur les façades ainsi qu'à l'usage.

2- D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1° l'implantation au sol, la volumétrie de la nouvelle construction et le traitement architectural doivent respecter les principes et le caractère général des plans préparés par Atelier Ville et Architecture Paysage, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 19 août 2011, (annexe A), lesquels plans sont joints comme annexes numéros 274 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011 ;

2° la localisation de l'accès véhiculaire et l'aménagement des unités de stationnement en sous-sol doivent être substantiellement conformes au plan du sous-sol, préparé par Atelier Ville et Architecture Paysage, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 19 août 2011, (annexe B) ; ce plan est joint comme annexe numéro 275 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011 ;

3° l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans d'aménagement préparés par Atelier Ville et Architecture Paysage, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 19 août 2011, (annexe C) ; ces plans sont joints comme annexes numéros 276 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;

4° seuls les usages complémentaires à l'usage résidentiel et les usages de la famille commerce : centre d'activités physiques, services personnels et soins personnels sont autorisés aux rez-de-chaussée à l'intersection des rues des Carrières et des Écores, et ce aux conditions suivantes : un établissement doit

occuper une superficie de plancher n'excédant pas 180 m<sup>2</sup> et aucune enseigne ne doit être visible de l'extérieur;

5° la démolition des bâtiments situés aux 2351, 2381 et 2385, rue des Carrières, doit être effectuée conformément à l'article 5.1 du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6);

6° l'installation d'appareils de climatisation ainsi que les raccordements électrique et de télécommunication, desservant le bâtiment, ne sont pas autorisée sur les façades avant du bâtiment;

7° le permis de construction relatif à l'autorisation prévue à l'article 1 doit être approuvé, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279). En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- a) l'expression architecturale doit être d'esprit contemporain et sobre;
- b) simplifier la volumétrie et la forme des balcons sur la rue des Carrières;
- c) diminuer le nombre de couleurs et de types de revêtements sur l'ensemble du projet ;
- d) privilégier une teinte moins foncé pour la maçonnerie;
- e) uniformiser davantage la typologie et le positionnement des ouvertures ;
- f) la présence des logements du rez-de-chaussée devrait s'exprimer plus fortement;
- g) le positionnement de l'entrée devrait contribuer à maintenir la lecture en continu de la forme sinuosidale du rez-de-chaussée;
- h) une grille de ventilation ou une sortie d'air doit être intégrée à l'intérieur d'une loggia ou d'un balcon, sous le niveau du garde-corps, de manière à être non visible en façade;
- i) les équipements mécaniques, tant au niveau du sol que sur le toit, doivent être localisés, de manière à ne pas être visibles des voies de circulation publiques;
- j) l'aménagement paysager doit contribuer à la qualité du projet, par le choix des essences, du mobilier urbain et le type d'éclairage;
- k) la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses privées et collectives, accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;
- l) l'aménagement paysager de la cour avant doit contribuer à la mise en valeur de l'entrée d'un bâtiment.

8° le requérant dépose une garantie monétaire au montant de 150 000 \$, assurant le début des travaux de démolition, dans un délai de six (6) mois, et l'achèvement des travaux de reconstruction, dans un délai de dix-huit (18) mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs. Cette garantie financière devra être maintenue en vigueur jusqu'à soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète du projet, qui devra être conforme aux plans approuvés par le conseil, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279).

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2011 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, concernant ce projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963106

---

40.08

**CA11 26 0280**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant la réfection de la toiture - Bâtiment situé au 3700, rue Rachel Est - En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

Il est recommandé d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, le projet de résolution suivant :

1.-D'autoriser la réfection de la toiture du bâtiment situé au 3700, rue Rachel Est, en dérogation aux articles 9 (hauteur maximale en mètres et en étages ), 23 (équipement mécanique au toit en titre VIII) et 108 (travaux sur un immeuble significatif en titre VIII) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* ;

2.-D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A300, A400, A601, A602, A9, A10, A1, A2.1, A4.1, A5.1, A6, A7.1, préparés par Riopel et associés, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 29 août 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 277 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

3. Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2011 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, concernant ce projet de résolution.

- Ce projet est susceptible d'approbation référendaire

Adoptée à l'unanimité.  
1110963044

---

40.09

**CA11 26 0281**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'occupation d'une partie du bâtiment situé au 3000, rue Omer-Lavallée à des fins de garderie - En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), l'autorisation d'occuper le bâtiment situé au 3000, rue Omer-Lavallée à des fins de garderie, en dérogation à la résolution CA07 26 0021 autorisant certains usages commerciaux de la catégorie C.2 dans le bâtiment situé au 3000, rue Omer-Lavallée.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° la capacité d'accueil est limitée à 75 enfants;
- 2° l'affichage doit être conforme aux prescriptions du Règlement d'urbanisme en la matière.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2011 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963065

---

40.10  
**CA11 26 0282**

**Adoption - Premier projet de résolution autorisant la construction d'une succursale de la SAQ - site Loblaws Angus - 4125, rue André-Laurendeau - En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), l'autorisation de construire un bâtiment sur un emplacement constitué d'une partie du lot 2 420 968 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue André-Laurendeau, au nord de la rue Rachel, en dérogation aux articles 9, 34, 566 et 677.12 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279 de l'ancienne Ville de Montréal), relatifs à la hauteur, à la densité, au stationnement et à la superficie maximale d'un local commercial dans la zone 0159.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1° l'implantation du bâtiment doit être conforme au plan intitulé « Plan d'implantation » préparé par Groupe IBI / DAA, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 16 août 2011, lequel plan est joint comme annexe numéro 278 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;

2° l'aménagement paysager doit être conforme au plan intitulé « Proposition d'implantation », préparé par Groupe IBI / DAA, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 16 août 2011, lequel plan est joint comme annexe numéro 279 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011;

3° le traitement architectural du bâtiment doit tendre à se conformer aux plans intitulés « Élévations (Rachel / André-Laurendeau) », « Élévations est / écran végétal », « Élévations (William-Tremblay / écran végétal) » et « Coupes » préparés par Groupe IBI / DAA, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 16 août 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 280 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963060

---

40.11

**CA11 26 0283**

**Approbation des plans en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), articles 88 et 108 et du Règlement d'urbanisme spécifique au site des anciens ateliers municipaux 06-032 - Agrandir le bâtiment pour la bibliothèque Marc-Favreau - Bâtiment situé au 500, boulevard Rosemont**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction de la bibliothèque Marc-Favreau sur l'emplacement sis au 500, boulevard Rosemont.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) les plans A-001, A-100, A-101, A-102, A-103, A-200, A-201, A-202, A-203, A-300, A-301, A-302, A-303, A-704, A-705, A-901, préparés par Dan Hanganu, architectes, et le plan intitulé Site de la bibliothèque Marc-Favreau et du parc Luc-Durand, esquisse d'aménagement, préparé par Jean Cadieux, architecte du paysage, estampillés en date du 24 août 2011 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000208682, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 281 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.  
1100963076

---

40.13

**CA11 26 0284**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajouter une fenêtre, déplacer 2 fenêtres et l'entrée du sous-sol - Bâtiment situé au 5620, avenue des Cèdres**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant l'installation d'une nouvelle fenêtre au 2<sup>e</sup> étage de l'élévation latérale droite du bâtiment situé au 5620, avenue des Cèdres, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 90, 91, 671.18 et 674.15, le plan déposé identifié A-1, estampillé en date du 13 juillet 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de transformation 3000320808, lequel plan est joint comme annexe numéro 282 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963048

---

40.14  
**CA11 26 0285**

**Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement d'un bâtiment impliquant le réaménagement de l'édifice et l'installation d'une enseigne en façade - Bâtiment situé aux 5605, 5615 et 5655, boulevard Pie-IX**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant l'agrandissement d'un bâtiment et l'installation d'une enseigne pour le bâtiment situé au 5605, 5615 et 5655, boulevard Pie-IX, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés ; A001 (plan d'implantation), A101 (plan de démolition niveau 1), A102 (Plan projeté niveau 1), A103 (plan de démolition niveau 2), A104 (plan projeté niveau 2), A105 (plan de toiture), A202 (plan de plafond projeté niveau 1), A204 (Plan de plafond projeté niveau 2), A301 (Élévations existantes), A302 (élévations projetées), A304 (coupe-élévations), A401 (escalier no1 plans coupes et détails), A402 (Escalier no.2 plans coupes et détails), A501 (coupe de mur type secteur sud), A502 (coupe de mur type agrandissement), A503 (coupe de mur type secteur nord-ouest), A505 (coupe de mur type secteur ouest), A601 (Coupe de mur type détails en plan), A604 (détails en plan secteur ouest), préparés par Riopel, Brière, Gilbert + associés, Architectes, et estampillé en date du 19 août 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000265616, lequel plan est joint comme annexe numéro 283 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963057

---

40.15  
**CA11 26 0286**

**Refus de la demande d'occupation du bâtiment situé au 6630, avenue Papineau, par un lieu de culte**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ne pas donner de suites favorables à la demande d'occupation du bâtiment situé au 6630, avenue Papineau par un lieu de culte pour les raisons suivantes :

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises croit, à l'instar de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, que la présence de cet usage non commercial en bordure d'une voie commerçante ne permettrait pas d'animer celle-ci, principalement durant le jour alors que la majorité des activités prévues se déroulerait en soirée.

De plus, ce type d'établissement, refermé sur lui-même de par les activités qui s'y déroulent, ne favoriserait pas la création d'un lien avec le quartier et avec la rue et en ce sens, ne présenterait pas une bonne compatibilité avec son milieu.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963054

---

40.16

**CA11 26 0287**

**Autorisation - Exercice de l'usage conditionnel « brocante », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 5620B, rue De La Roche**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « brocante » dans le bâtiment situé au 5620B, rue De La Roche, conformément à l'article 123.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- seul le sous-sol peut être occupé à des fins de brocante;
- l'affichage doit être conforme aux prescriptions du Règlement d'urbanisme en secteur d'habitation.

Adoptée à l'unanimité.  
1110963061

---

40.17

**CA11 26 0288**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise - Immeuble situé aux 5462-5464, 12e Avenue**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5462-5464, 12<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1110963064

---

40.18  
**CA11 26 0289**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété  
divise - Immeuble situé aux 6761-6763, 15e Avenue**

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 6761-6763, 15<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1110963070

---

40.19  
**CA11 26 0290**

**Recommandation au conseil municipal - Adoption du Règlement P-11-009,  
à la suite des recommandations de l'Office de consultation publique de  
Montréal - Projet de développement de la partie ouest du site de l'ancien  
centre Raymond-Préfontaine**

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal a déposé son rapport au conseil municipal le 22 août dernier;

Attendu que certaines préoccupations ont fait l'objet de propositions par les participants relativement au logement, au patrimoine et au centre Préfontaine, au parc public, au futur bâtiment Est, au stationnement et à la circulation, au sentier piétonnier, aux mesures environnementales et à la contamination des sols, et que l'Office de consultation publique de Montréal a traduit ces préoccupations en 14 recommandations;

Attendu que l'arrondissement est satisfait du rapport et endosse la majorité des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal;

Attendu que des modifications seront apportées au projet à la lumière des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal sans qu'il soit nécessaire de modifier le Règlement P-11-009 de mise en oeuvre;

Il est proposé par François W. Croteau  
appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

L'adoption du Règlement intitulé « Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec situés au sud de la rue Rachel et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine) ».

Adoptée à l'unanimité.  
1110963068

---

40.20

**CA11 26 0291**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 46 - Sur les rues Saint-André et Bellechasse - Augmenter le nombre de places de SRRR et modifier la plage horaire face au 6282**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prolonger, sur la rue Saint-André, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 20 h, de 40,2 mètres vers le sud.

De remplacer, sur la rue Saint-André, entre les rues Beaubien Est et de Bellechasse, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 20 h, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, du lundi au vendredi et de 9 h à 23 h, les samedis et dimanches.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1111316005

---

40.21

**CA11 26 0292**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 47 - Sur les rues Saint-Vallier et Bellechasse - Modifier la plage horaire face au 5983**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De remplacer, sur la rue Saint-Vallier, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont, côté est, la zone de stationnement réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 20 h, du lundi au samedi, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1111316006

---

40.22

**CA11 26 0293**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 59 - Sur les rues Garnier et Bélanger - Augmenter le nombre de places de SRRR le jour**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Garnier, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à

21 h, sur une distance de 36,4 mètres, à environ 50,5 mètres au nord de la rue Bélanger.

De récupérer, sur la rue Garnier, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, sur une distance de 30,8 mètres, à environ 86,9 mètres au nord de la rue Bélanger.

D'installer, sur la rue Garnier, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 21 h, sur une distance de 23,2 mètres, à environ 50,5 mètres au nord de la rue Bélanger.

D'installer, sur la rue Garnier, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 21 h, sur une distance de 44 mètres, à environ 73,7 mètres au nord de la rue Bélanger.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1111316007

---

40.23  
**CA11 26 0294**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 59 - Sur les rues De Lanaudière et Jean-Talon Est - Augmenter le nombre de places de SRRR**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prolonger, sur la rue De Lanaudière, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, côté est, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, face au 7079, de 31,9 mètres, vers le nord.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1111316008

---

40.24  
**CA11 26 0295**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 72 - Sur les rues Mozart Ouest et Waverly - Augmenter le nombre de places de SRRR**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer, sur l'avenue Mozart ouest, entre les rues Marconi et Waverly, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, sur une distance de 10,4 mètres, à environ 18,2 mètres à l'ouest de la rue Waverly.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.25

**CA11 26 0296**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 72 - Sur les rues Waverly et Marconi - Augmenter le nombre de places de SRRR**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prolonger, sur la rue Waverly, entre l'avenue Beaumont et la rue Marconi, côté ouest, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 9 h à 23 h, de 8,5 mètres vers le nord.

D'installer, sur la rue Waverly, entre les rues Marconi et Saint-Zotique ouest, côté ouest, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 23 h, sur une distance de 16,5 mètres, à environ 26,5 mètres au nord de la rue Saint-Zotique ouest.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1111316011

---

40.26

**CA11 26 0297**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 47 - Sur les rues Saint-André et Rosemont - Augmenter le nombre de places de SRRR**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer, sur la rue Saint-André, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont, côté est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) de 16 h à 21 h, du lundi au vendredi, et de 9 h à 21 h, les samedis et dimanches, sur une distance de 11,5 mètres, à environ 150 mètres au nord du boulevard Rosemont.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

1111316010

---

40.27

**CA11 26 0298**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 54 - Sur les rues Bellechasse et Lemay - Augmenter le nombre de places de SRRR et inclure la fin de semaine à la plage horaire**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer sur la rue de Bellechasse, entre le boulevard de L'Assomption et la rue Lemay, côté nord, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h, sur une distance de 16,2 mètres, incluant une entrée charretière de 8,4 mètres, immédiatement à l'ouest de la rue Lemay.

De remplacer, sur la rue de Bellechasse, entre le boulevard de L'Assomption et la rue Lemay, côté sud, la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h, du lundi au vendredi, par une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 21 h.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1111316012

---

40.28

**CA11 26 0299**

**Autorisation d'installer une signalisation - Interdiction de virage à gauche, du sud vers l'ouest - Programme de sécurité routière aux abords des écoles - École Alphonse-Desjardins - À l'angle des rues Viau et Saint-Zotique Est**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'interdire, à l'angle des rues Viau et Saint-Zotique Est, les mouvements de virages à gauche, du sud vers l'ouest.

D'installer une phase de virage à gauche protégé, du nord vers l'est.

Et d'installer des feux pour piétons.

Adoptée à l'unanimité.  
1111340001

---

40.29

**CA11 26 0300**

**Autorisation d'installer une signalisation - Virage à droite obligatoire, du sud vers l'est, suite à la fermeture du mail central - Programme de sécurité routière aux abords des écoles - École Sainte-Bibiane - À l'angle du boulevard Rosemont et de la 12e Avenue**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De procéder à la fermeture du mail central à l'angle du boulevard Rosemont (côté sud) et de la 12e avenue.

Et d'installer une signalisation d'obligation de virage à droite, du sud vers l'est, à l'angle du boulevard Rosemont (côté sud) et de la 12e avenue.

Adoptée à l'unanimité.  
1111340002

---

40.30

**CA11 26 0301**

**Opération cadastrale - Frais pour fins de parc - Acceptation d'un versement de 20 660,00 \$, par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 5715-5725, rue De Lanaudière), représentant 10 % de la valeur réelle des terrains visés compris dans le plan d'opération cadastrale - Conformément à l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1)**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter le versement d'une somme de 20 660,00 \$ de la part du propriétaire du terrain situé aux 5715-5725, rue De Lanaudière), conformément à l'article 6 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1), relativement à des frais pour fins de parc, représentant 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

1110963073

---

40.33

**CA11 26 0302**

**Adoption - Projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le secteur de densité « 21-01 » par le secteur de densité « 21-03 », sur l'emplacement bordé au nord, par la ruelle située au nord de la rue des Carrières, à l'ouest par la rue Louis-Hémon, au sud, par la rue des Carrières et à l'est, par la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hébert**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'adopter un projet règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer le secteur de densité « 21-01 » par le secteur de densité « 21-03 », sur l'emplacement bordé au nord, par la ruelle située au nord de la rue des Carrières, à l'ouest, par la rue Louis-Hémon, au sud, par la rue des Carrières, et à l'est, par la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hébert.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2011, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

1110963107

---

40.31

**CA11 26 2611 09**

**Avis de motion - Règlement RCA-75 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie »**

Le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le règlement RCA-75 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ».

---

40.32  
**CA11 26 2611 10**

**Avis de motion - Projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le secteur de densité « 21-01 » par le secteur de densité « 21-03 », sur l'emplacement bordé au nord, par la ruelle située au nord de la rue des Carrières, à l'ouest par la rue Louis-Hémon, au sud, par la rue des Carrières et à l'est, par la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hébert**

Le maire de l'arrondissement, François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil municipal de Montréal, il sera adopté le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer le secteur de densité « 21-01 » par le secteur de densité « 21-03 », sur l'emplacement bordé au nord, par la ruelle située au nord de la rue des Carrières, à l'ouest par la rue Louis-Hémon, au sud, par la rue des Carrières et à l'est, par la ruelle située à l'est de la rue Louis-Hébert. L'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1100963107

---

60.01  
**CA11 26 0303**

**Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 8 juillet 2011 sur le règlement d'emprunt RCA2611-003**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 4 au 8 juillet 2011 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) :

- Règlement RCA2611-003 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2011-2013.

Adoptée à l'unanimité.  
1111307006

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 58.

---

François W. Croteau  
Maire d'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2011.